



CTL du 15 septembre 2015

COMPTE-RENDU de MANDAT des REPRESENTANTS CGT Finances Publiques du personnel

Représentants de l'administration :

M. DEFAYS, M. PAILLET, Mme GLISE, M. GARBUNOW, Mme JBIRANE

Représentants des personnels :

CGT- Finances Publiques : M. HINDERSCHID (T), M. BRUN (T), Mme BESSON-BRILLANT (S)

CGT-FO: M. MOISSINAC (T), M. DEJOU (T), M. ANTONY (S)

SOLIDAIRES FINANCES : M. LAROUSSINIE (T), Mme ESCURE (T)

Secrétaire : Mme BONNET

Secrétaire-adjoint : M. HINDERSCHID – CGT Finances Publiques

M. DEFAYS, après avoir constaté que le quorum est atteint, ouvre la séance.

FO fait lecture d'une déclaration liminaire.

La CGT fait lecture de sa déclaration liminaire qui est retranscrite en dernière page de ce compte-rendu.

M. DEFAYS se dit surpris du reclassement de la Trésorerie de Chaudes-Aigues et de Laroquebrou qui passent de C4 en C3. Pour autant, cela ne lui semble pas incohérent puisque cela répond à une volonté de la Centrale de reclasser certains postes. Concernant la spécialisation du poste de Laroquebrou, elle est l'objet d'un des points à l'ordre du jour. Il considère donc que rien n'est arrêté et que cela ne sera véritablement acté par la Centrale une fois que les membres du CTL en auront débattu.

Quant au fait que cette spécialisation apparaisse d'ores et déjà dans le référentiel des postes comptables, il pense que c'est une anticipation de la Centrale basée sur les propositions de restructuration du réseau qu'il a formulées dans le cadre de la fermeture de la Trésorerie de Saint-Mamet-la-Salvetat. Cette spécialisation était une des hypothèses envisagées.

M. PAILLET rappelle le dispositif réglementaire ; les chefs de postes en place bénéficient d'un délai de trois ans avant d'avoir l'obligation de muter.

I – APPROBATION DES PROCES VERBAUX DES 10 ET 23 JUIN 2015 (pour avis) :

La CGT Finances Publiques demande la correction d'une phrase du PV du 10 juin 2015 que le président accepte.

Sans autre observation, les procès verbaux sont approuvés à l'unanimité.

II – SPECIALISATION DE LA TRESORERIE DE LAROQUEBROU (pour avis) :

M. DEFAYS ayant traité conjointement les points 2 et 3, vous trouverez l'expression des votes à la fin du point 3.

M. DEFAYS rappelle que, dans le cadre de la fermeture de la Trésorerie de Saint-Mamet-la-Salvetat, il avait été proposé de transférer une partie des collectivités de celle-ci vers les trésoreries de Maurs et de Laroquebrou. Par ce transfert, il souhaitait renforcer la trésorerie de Laroquebrou sur l'activité du secteur public local. Le déplacement de l'activité « impôts » vers le SIP d'Aurillac figurait parmi les hypothèses proposées à la Centrale. Cette option devait permettre de dégager le poste comptable d'une activité sur laquelle il est en difficulté.

Il maintient cette orientation et soumet au CTL la spécialisation de la trésorerie de Laroquebrou même si elle ne récupère la gestion d'aucune collectivité de Saint-Mamet-la-Salvetat.

De par la loi NOTRe, les collectivités ont l'obligation pour mars 2016 d'avoir défini les périmètres d'intercommunalité, ce qui entraînera une réflexion sur les périmètres des postes comptables.

Dans ce cadre, il est fort probable que l'activité de la trésorerie de Laroquebrou sera augmentée au 1^{er} janvier 2017.

M. HINDERSCHID (CGT) constate, une nouvelle fois, que la direction locale n'exclut rien. La spécialisation de la trésorerie de Laroquebrou est une hypothèse qui n'avait jusqu'à ce jour jamais été évoquée dans les instances. C'est une nouvelle preuve que dans le cadre de la démarche stratégique, seules comptent les restructurations et les suppressions d'emplois. Tout laisse à penser que les hypothèses transmises à la Centrale sont suffisamment multiples pour être mises en œuvre selon la conjoncture et le contexte.

Drôle de conception du dialogue social quand il se résume à transformer le CTL en chambre d'enregistrement de décisions qui sont déjà arrêtées.

M. DEFAYS reconnaît que les hypothèses sont multiples et nécessaires.

III – TRANSFERT DE LA GESTION DE L'HOPITAL DE MURAT (pour avis) :

M. DEFAYS considère que le transfert de la gestion de l'hôpital de Murat à la trésorerie de Saint-Flour est un atout pour une meilleure prise en compte des problématiques hospitalières. La trésorerie de Saint-Flour, après le rattachement de la gestion comptable des hôpitaux de Condat et de Chaudes-Aigues au 1^{er} janvier 2015, aura donc en charge un « pôle » hospitalier qui calque à la création de la communauté hospitalière voulue par l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Ce transfert constitue une charge nette et positive pour la trésorerie de Saint-Flour. Il nécessitera un accompagnement particulier du poste et une modification du Tagerfip (tableau des emplois) au 1^{er} septembre 2016. De plus, dans l'attente de la nouvelle carte des intercommunalités, M DEFAYS précise que la trésorerie de Murat ne peut dans l'immédiat être spécialisée mais s'engage à ne pas diminuer ses emplois.

M. HINDERSCHID (CGT) relève que pour faire accepter ces restructurations, la direction locale s'appuie sur trois arguments :

- les difficultés de fonctionnement des postes qui sont, à n'en pas douter, la résultante de la mise en œuvre des politiques d'austérité ;
- l'alignement avec les communautés hospitalières, conséquence du basculement vers la marchandisation de la santé ;
- la réforme de l'intercommunalité, déclinaison de la réduction des dépenses publiques.

Ce triptyque que dénonce et combat la CGT sert de justification aux réformes qu'on nous impose.

Il constitue le cercle infernal d'arguments permettant à chaque administration (État, territoriale et hospitalière) de justifier ses propres réformes tout en faisant penser que c'est la conséquence des régressions des autres.

« Un véritable dialogue social consisterait à exposer l'ensemble de vos hypothèses afin qu'elles soient discutées avec les organisations syndicales ».

M. DEFAYS trouverait suicidaire de ne pas écouter les partenaires.

M. DEFAYS soumet ces deux points au vote.

Les représentants des personnels demandent une interruption de séance afin de dégager une position commune.

Ils décident unanimement :

- d'un **REFUS** de vote concernant la spécialisation de la trésorerie de Laroquebrou considérant qu'il s'agit là d'un simulacre de dialogue social ;
- d'un vote **CONTRE** concernant le transfert de la gestion de l'hôpital de Murat vers la trésorerie de Saint-Flour.

IV – MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC DE LA PAIRIE DEPARTEMENTALE (pour avis) :

M. DEFAYS présente la proposition de modification des horaires d'ouverture au public de la Pairie Départementale.

Il précise qu'elle découle d'une organisation à revoir et d'une discussion avec les agents et le chef de poste. Il s'agit de fermer les mercredi et vendredi après-midi.

M. BRUN (CGT) indique que cette proposition s'inscrit dans la prolongation de celles présentées lors du CTL du 18 novembre 2014. Elle consiste à consulter des agents sur les horaires d'ouverture pour les faire assumer la réduction de l'accès aux services publics au prétexte d'un meilleur confort de travail alors que cette situation dégradée n'est que la conséquence des politiques de réduction d'emplois et de moyens (un départ à la retraite non remplacé).

**VOTE : 4 POUR (FO et Solidaires)
 2 CONTRE (CGT)**

V – BILAN DE LA NOTATION 2015 :

Mme GLISE fait la présentation du bilan de la notation 2015.

M. BRUN (CGT) constate que les documents présentés ne sont pas très lisibles.

Il note que le nombre d'appels (1 en C et 1 en B) est très faible. Il considère que le temps a fait son œuvre depuis la mise en place du recours à l'autorité hiérarchique vidant les CAP locales de leurs prérogatives.

VI – PRESENTATION DU DUERP 2014/2015 ET DU PAP 2015 :

Mme JBIRANE fait la présentation du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels 2014/2015 et du Plan Annuel de Prévention. L'examen du DUERP a fait l'objet d'un groupe de travail en date du 3 février 2015 qui a élaboré ce PAP.

M. HINDERSCHID (CGT) rappelle l'opposition de la CGT aux modifications d'établissement du DUERP qui ne doit impliquer les agents qu'une année sur deux. Les remontées des services tendent à montrer que les agents ne sont pas réellement sollicités.

Il note l'absence dans le plan de prévention d'actions qui prennent en compte les risques psychosociaux, les risques organisationnels et la charge de travail. C'est la conséquence du manque d'intérêt que porte la direction à l'élaboration et aux suites données à ce DUERP qui nécessiterait que le budget du CHSCT ne soit plus considéré comme un budget subsidiaire.

M. BRUN (CGT) constate que l'administration considère le DUERP comme une obligation administrative dont elle confie la construction et la gestion à l'assistant de prévention et qu'elle présente un plan annuel de prévention pour se donner bonne conscience.

M. HINDERSCHID (CGT) rappelle que le DUERP devrait être un outil de compréhension du travail réel et en conséquence des risques professionnels. Il s'interroge du manque d'adéquation avec le tableau de veille sociale qui montre une dégradation régulière des indicateurs dans le domaine « santé, sécurité et conditions de vie au travail ».

M. DEFAYS considère que la direction apporte une attention particulière à l'élaboration de ce DUERP et à son PAP. Il indique qu'une communication sera faite afin d'impliquer les agents et de responsabiliser les chefs de structures.

VII- PRESENTATION DU DISPOSITIF DE MISE EN OEUVRE DE L'APPRENTISSAGE A LA DGFIP :

Mme GLISE expose les modalités de mise en œuvre de l'apprentissage au sein de la DGFIP. Dans ce cadre, la DGFIP va accueillir 200 apprentis en 2015 dont 27 en situation de handicap et 301 en 2016 dont 43 en situation de handicap.

Au plan local, une offre de contrat d'apprentissage a été publiée en vue de permettre la préparation d'un BAC professionnel « comptabilité-gestion » sur une durée d'un an. La structure d'accueil sera la trésorerie d'Aurillac Banlieue et son responsable sera le maître de stage. Cette formation se fera en alternance, des discussions sont en cours avec le lycée d'enseignement professionnel Raymond Cortat.

M. BRUN (CGT) rappelle que la CGT n'est absolument pas contre l'apprentissage et qu'elle porte beaucoup de revendications pour les apprentis. Elle s'oppose au fait que l'apprentissage soit un nouveau mode de recrutement sans concours. Ces apprentis ne doivent pas pallier les besoins et manques d'effectif. Ces inquiétudes sont la conséquence du manque de concertation avec les organisations syndicales et de la précipitation dans la mise en place de ce dispositif.

Il demande si la convention de stage définit exactement la formation dispensée, que les organisations syndicales soient associées à la défense et au suivi de ces apprentis et quelles règles en matière de déontologie leur seront imposées.

M. DEFAYS répond que la convention de stage définit précisément la formation à dispenser, précise que comme pour les auxiliaires, il s'agit d'un contrat de droit privé qui comportera une clause se rapportant à la déontologie. Il interrogera la Centrale sur les possibilités qui seront données aux organisations syndicales pour accompagner ces apprentis.

M. BRUN (CGT) demande des précisions sur le dispositif dit de « service civique » à la DGFIP.

M.DEFAYS précise que la DGFIP est en cours d'agrément et qu'elle a décidé de trois départements expérimentateurs (DRFIP d'Ille et Vilaine, du Nord et de la Seine St Denis). Il n'a à ce jour pas d'information sur l'extension ou pas de ce dispositif.

VIII – SUIVI DES QUESTIONS EVOQUEES EN CTL : situation des effectifs, du budget :

M. GARBUNOW présente la situation du budget au 31/08/2015. Pour garantir une bonne exécution, il faudra réaliser des ajustements budgétaires.

M.DEFAYS assure que l'ensemble des postes est maîtrisé sauf l'affranchissement pour lequel une discussion avec la Centrale.

M.DEFAYS présente la situation des effectifs par RAN et par filière au 01/09/2015.

M. BRUN (CGT) demande que la situation soit déclinée par structure.

M.DEFAYS maintient sa décision de ne pas communiquer ces éléments, au prétexte que ces évolutions sont liées à des situations personnelles.

M. BRUN (CGT) demande à quoi est liée la diminution des pertes ETP qui conjuguée avec les 6 suppressions d'emplois ramène le déficit de postes de – 16,1 au 1^{er} juin 2015 à – 4,7 au 1^{er} septembre 2015.

Mme GLISE répond qu'il y a effectivement moins de temps partiels depuis le 1^{er} juin mais que la situation peut évoluer rapidement.

M. BRUN (CGT) demande si l'on connaît la déclinaison locale des 2548 suppressions de postes prévues en 2016.

M.DEFAYS répond qu'il n'a pas d'information sur le sujet. Il indique qu'un recrutement Pacte se fera au 1^{er} décembre sur la RAN d'Aurillac.

IX – QUESTIONS DIVERSES :

M.HINDERSCHID (CGT) rappelant l'opposition de la CGT aux réductions des horaires d'accueil du public demande si la direction a été vigilante à ce que l'extension des horaires d'ouverture des services pendant les périodes de forte activité, comme décidé lors d'un précédent CTL , a été respectée. Le tableau publié sur Ulysse montre que la réouverture prévue du CDIF du 15 septembre au 15 novembre le mardi a disparu.

M.DEFAYS répond que rien n'est figé et que les horaires indiqués sur ce tableau sont la résultante d'une concertation avec les agents et le chef de service concernés. Il indique que pour cette période, seuls les sites concernés par le recouvrement ont adapté leurs horaires ; un point d'étape sera fait à l'issue de la campagne.

M.HINDERSCHID (CGT) demande quelle sera la déclinaison locale de la note de service relative au temps de travail de l'EDR qui indique qu'à compter du 1^{er} septembre ces agents seront placés sous le régime des horaires variables et dont les temps de trajets ne devront plus être compensés sauf circonstance tout à fait exceptionnelle.

M.DEFAYS reconnaît la maladresse de cette note qui vient percuter des pratiques qui ne dérangent personne, il devra mener une réflexion avec les ERD sur ce sujet.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 12h30.

Vos élus au CTL :

Daniel HINDERSCHID – Patrice BRUN – Claudette BESSON-BRILLANT



**Déclaration liminaire des représentants du personnel
CGT- Finances Publiques au CTL du 15 septembre 2015**

Monsieur le président,

Lors des CTL des 18 novembre 2014, 10 et 23 juin 2015, nous vous interpellions sur la qualité du dialogue social et votre manière de le décliner pour le moins méprisante.

Au regard de l'ordre du jour, force est de constater qu'il n'y a aucun progrès.

En effet, pas moins de neuf points sont à examiner dont la majeure partie n'est que " pour information ".

Quant à ceux soumis " pour avis ", tout laisse à penser que les décisions sont déjà prises.

Pour preuve, la spécialisation de la trésorerie de Laroquebrou déjà entérinée par le Bureau RH 1B lors de la publication du référentiel des postes comptables en juillet dernier.

Comme nous continuerons à participer au dialogue social, nous ne manquerons pas de dénoncer toute tentative de votre part de nous en exclure.